

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3131

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

412 124 703 RCS Toulon.

CITADIA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 37000.00 EUR.

Adresse : 45, Rue GIMELLI, 83000 Toulon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES la forme : SA à conseil d'administration l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 26 rue du Chemin vert 75011 Paris. le montant du capital : 6 068 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 562 000 349 RCS PARIS Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CITADIA la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 45 rue Gimelli 83000 Toulon. le montant du capital : 37 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 412 124 703 RCS TOULON L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 7 645 626 € passif : 4 715 117 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : L'intégralité du capital de la société absorbée est détenue par la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange, ni à échange de parts sociales de la société absorbée contre des actions de la société absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article L236-3, II du code de commerce Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 13 novembre 2025 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 14 novembre 2025 au RCS de Toulon Pour la société Absorbante le 13 novembre 2025 au RCS de Paris.